
Adresse de municipalité d'Azérables (Creuse) contenant les procès-verbaux d'une fête champêtre, la mention de la déprêtrisation de leur curé et de la fourniture de 200 jeunes gens à la patrie, lors de la séance du 16 frimaire an II (6décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de municipalité d'Azérables (Creuse) contenant les procès-verbaux d'une fête champêtre, la mention de la déprêtrisation de leur curé et de la fourniture de 200 jeunes gens à la patrie, lors de la séance du 16 frimaire an II (6décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 56-57;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38211_t1_0056_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

poste et envoie le procès-verbal d'une réunion fraternelle qui a eu lieu dans son sein avec une section de l'armée révolutionnaire, commandée par le sans-culotte Parein.

Insertion au Bulletin (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Sennecey (2).

La Société populaire de Sennecey, district de Chalon-sur-Saône, département de Saône-et-Loire, à la Convention nationale.

Législateurs,

« Le caméléon Capet et Antoinette, ce volcan de tous les crimes, n'existent plus, nous sommes vengés.

« La Montagne sacrée et redoutable s'est fait entendre; les tyrans tremblent et sont étourdis, nous sommes libres.

« Le régime de la liberté et de l'égalité se repose sur la raison et la loi, sur nos cœurs, nos bras et notre reconnaissance.

« Tout est ici Brutus : que vous faut-il de plus pour ce premier bienfait ?

« Nous vous en demandons un second, vous devez nous l'accorder, votre refus serait un crime, vous n'auriez rien fait. Écoutez : restez à votre poste, tel est le vœu des républicains et sans-culottes de la Société populaire de Sennecey.

(Suivent 36 signatures.)

Extrait du registre des séances de la Société populaire et républicaine de Sennecey, district de Chalon-sur-Saône, département de Saône-et-Loire (3).

Séance du 2 frimaire, an II de la République une, indivisible et démocratique.

Présidence du citoyen Bonne aimé.

Ce jourd'hui le deux frimaire an second de la République française une, indivisible et démocratique, une section de l'armée révolutionnaire commandée par le sans-culottes Parein, général, Boissay, ordonnateur général, et Marcelin, commissaire du comité de Salut public de la Convention nationale, passant par Sennecey pour se rendre à Ville-Affranchie et y affermir le gouvernement républicain par le châtiment des rebelles et des traîtres, a été accueillie comme la première section de ladite armée qui a passé le treize de brumaire, avec la franchise la plus fraternelle, par les sans-culottes composant la Société populaire de ladite commune.

Après s'être rafraîchie chez tous les citoyens, ladite armée s'est rendue au lieu ordinaire des séances de la Société, et là, dans les doux épanchements de l'amitié la plus sincère, le président et le général ayant fait chacun un discours civique, tous les cœurs se sont épanouis et serres les uns contre les autres. L'accolade fraternelle a été générale, des chansons patriotiques ont été chantées et, aux acclamations universelles, l'armée a défilé en bon ordre en présence des

autorités constituées, et n'a laissé que des regrets de ne pouvoir les posséder plus longtemps.

Signé sur le registre : BONNE, président; PARCIN, MARCELIN, commissaire du comité de Salut public de la Convention nationale; BOISSAY, ordonnateur de l'armée; RIGAUD, adjoint aux adjudants généraux de l'armée; PASSAUTE, maire; RAYOT, secrétaire de l'état-major; BRESSAUD et LABBÉ, secrétaires de la Société.

En la séance du 4 frimaire, la Société a délibéré qu'extrait du procès-verbal ci-dessus serait adressé à la Convention nationale avec invitation de rester à son poste.

Collationné conforme à l'original :

BONNE aimé, sans-culotte, président; LABBÉ, BAYDERES, BRESSAUD fils, secrétaire.

Les officiers municipaux de la commune de Pont-de-Vaux informent la Convention nationale qu'ils ont envoyé au représentant du peuple Javogues, en commission dans le département de Saône-et-Loire, toute l'argenterie que l'usage fanatique qu'en faisaient leurs ci-devant prêtres rendait inutile à la nation. Cet envoi consiste en 50 marcs qu'ils offrent sur l'autel de la patrie, qu'ils défendront jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des officiers municipaux de la commune de Pont-de-Vaux (2).

« Citoyen Président,

« Empressés de se conder les vues bienfaisantes de la Convention nationale, nous avons envoyé au citoyen Javogues, représentant du peuple en commission dans le département de Saône-et-Loire, toute l'argenterie que l'usage fanatique qu'en faisaient nos ci-devant prêtres rendait inutile à la nation. Cet envoi est de 50 marcs pesant. Nous espérons que ce représentant, en accomplissant nos vœux, vous la fera parvenir pour être offerte sur l'autel de la patrie et l'aider à renverser tout ce qui tend à nuire et détruire la République que nous défendons de tout notre pouvoir jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

« Citoyen Président, nous sommes fraternellement,

« Les officiers municipaux de Pont-de-Vaux.
(Suivent 7 signatures.)

« Pont-de-Vaux, le 9 frimaire, 2^e année de la République une et indivisible. »

La municipalité de la commune d'Azéables département de la Creuse, envoie à la Convention nationale les procès-verbaux d'une fête champêtre que les citoyens de cette commune ont célébrée dans une forêt solitaire, et au pied d'un

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 33.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 834.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 834.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 33.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 811.

chêne antique où ils ont livré aux flammes les titres féodaux. Leur curé s'est déprêtrisé; ils viendront, sous peu, réunir au Trésor public les vases d'argent de leur ci-devant église, et d'autre argenterie. Ils ne veulent plus d'autre culte que celui de la saine raison, c'est-à-dire, celui de la liberté et de l'égalité. Cette petite commune a déjà fourni 200 jeunes gens à la patrie. Elle est prête à se réunir tout entière à eux pour exterminer les tyrans; elle invite la Montagne à rester à son poste pour achever d'opérer le salut de la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la municipalité d'Azéables (2).

« Commune d'Azéables, district de la Souterraine, département de la Creuse, le 12 frimaire l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

La Convention nationale s'est armée du flambeau de la philosophie: les préjugés ont disparu, et la raison reprend son empire. Tu pourras en juger par les progrès qu'elle a faits dans notre petite commune.

« Elle vient de célébrer une fête champêtre qui sera à jamais mémorable dans les fastes de la République.

« Au milieu d'une forêt solitaire et au pied d'un chêne antique s'élevait un bûcher qui se perdait dans les nues. C'est dans ses flammes ondoyantes qu'ont été consumés en un instant tous ces parchemins, vains attributs de la féodalité et d'une orgueilleuse envie de dominer, aux cris mille fois répétés de *Vive la Montagne! Vive la République! Vive la Convention!*

« Au retour de cette fête civique, le citoyen Blanchard, notre ci-devant curé, qui a su s'élever à la hauteur de la Révolution, s'est déprêtrisé en faisant une abjuration solennelle des dogmes faux qu'il nous a enseignés jusqu'à ce jour.

« Nous ne reconnaitrons plus dorénavant d'autre culte que celui de la saine raison, c'est-à-dire celui de la liberté et de l'égalité.

« Tous les vases d'argent de notre ci-devant église n'étant plus faits pour notre utilité, nous en faisons l'hommage à la République.

« Notre maire, qui doit sous peu aller à Paris pour ses affaires particulières, présentera ces vases à la Convention pour être réunis au trésor public: c'est un vigoureux républicain qui s'occupe sans cesse des intérêts de la patrie. A son invitation, les habitants de notre petite commune viennent de faire une offrande à la nation, dont le résultat est de 400 livres tant en or qu'en argent.

« Ils ont accompagné ce don patriotique d'un gobelet, d'une tasse et de trois boutons de manche, le tout en argent.

« Notre commune a de plus fourni en numéraire, tant en or qu'en argent, une somme de 3.000 livres pour être échangée contre des assignats.

« Notre maire pertera tous ces objets à la Convention.

« Nous prions cette Montagne célèbre, cette

Montagne guidée entièrement par un esprit populaire et vraiment régénérateur, de rester à son poste pour achever d'opérer le salut de la patrie.

« Reçois, citoyen Président, notre salut fraternel.

« P. S. — Notre commune, quoique petite, a déjà fourni 200 jeunes gens à la patrie, et tous les membres qui restent sont toujours prêts à se réunir à eux, si cela est nécessaire, pour exterminer les tyrans. Nous te prions de croire qu'aucun sacrifice ne lui coûtera pour anéantir les despotes et les aristocrates.

Nous t'envoyons ci-joint le procès-verbal d'une fête civique, dans laquelle nous avons livré aux flammes tous ces parchemins à l'aide desquels un petit nombre d'êtres privilégiés tenait le reste des Français dans un odieux esclavage.

« Plus deux procès-verbaux qui sont à la suite l'un de l'autre, et qui constatent que le citoyen Blanchard, notre curé, et le citoyen Patureau, vicaire épiscopal, ont donné leur démission de prêtres et ont renoncé publiquement à ne faire dorénavant aucunes fonctions sacerdotales.

GRAVELAIS, maire; BLANCHAUD, secrétaire.

Extrait des registres de la commune d'Azéables, district de la Souterraine, département de la Creuse (1).

Aujourd'hui 27 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible, les habitants de la commune d'Azéables, canton de Saint-Germain, district de la Souterraine, département de la Creuse, s'étant assemblés suivant l'ancien usage pour y célébrer le dimanche, le citoyen Pierre Gravelais, maire de ladite commune, accompagné du procureur et autres officiers municipaux, s'est présenté sur la place publique et a annoncé au peuple qu'il était temps de sortir de l'ignorance dans laquelle il avait été plongé jusqu'à présent sous le voile de la religion catholique; que ce voile était déchiré et que la raison devait prendre la place de la superstition. Qu'en conséquence qu'il prévenait qu'il ne se ferait plus aucune de ces cérémonies qui l'avaient entretenu dans l'erreur; que les jours de décade seraient à l'avenir les jours consacrés au repos et aux fêtes civiques; que cependant le rassemblement ne deviendrait pas inutile; qu'il existait des titres de féodalité dont il s'était fait faire la remise et que cette journée serait consacrée à les brûler et à en témoigner la joie par des chansons républicaines, des jeux, des danses précédés et suivis de repas dont les riches feraient les frais et auxquels les pauvres occuperaient les premières places, qu'il avait invité les municipalités voisines à prendre part à cette fête, qu'il avait tout disposé, que les tables étaient rangées, les mets préparés, le bûcher, sur lequel devaient être consumés tous les titres de féodalité qu'il avait pu découvrir, érigé sur la montagne la plus élevée de la commune, afin qu'il fût aperçu du plus loin possible, et que par là toutes les communes voisines s'empressassent, à l'exemple de celle d'Azéables, de faire la même chose. Après avoir chanté l'*Hymne des Marseillais*, pendant lequel

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 33.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 823.

(1) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 823.